

Département du MORBIHAN

2024/16/12/18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (arrivée à 20h50), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : PERON Alan, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren.

Procurations : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, LE GRAND Mickaël à JANNY Patrick, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, ULLIAC Morgane à TROALEN Anne, PICARDA Styren à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 03/12/2024
Convocation affichée le : 09/12/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 30/12/2024

Publié ou notifié le 30/12/2024

Certifié exécutoire le 30/12/2024

A GOURIN, le 30/12/2024.....

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



18- MODIFICATION DES STATUTS DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Roi Morvan Communauté (RMCom) propose une modification de ses statuts en vue de créer un statut d'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant (Service public de la petite enfance).

Cette évolution statutaire a pour objectif de renforcer l'organisation et la coordination des services dédiés à la petite enfance au niveau intercommunal, en assurant une réponse adaptée aux besoins des familles et des communes du territoire.

La modification des statuts de RMCom nécessite :

- l'adoption de délibérations concordantes par le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres ;
- la validation à la majorité qualifiée, à savoir :

Département du MORBIHAN

- 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale des communes, ou
- la moitié des conseils municipaux représentant 2/3 de la population totale.

Les compétences actuellement inscrites dans les statuts de RMCom sont les suivantes :

2.7. La Politique communautaire à destination des enfants et des jeunes

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- 2.7.1 la mise en place de dispositifs partenariaux avec la CAF et la MSA structurant la politique communautaire à destination des enfants des jeunes et des familles
- 2.7.2 la coordination et la mise en place de partenariats et d'actions d'animations pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt communautaire :
 - favorisant la réussite personnelle et professionnelle des élèves du territoire
 - à destination des enfants et des jeunes de la communauté de communes
- 2.7.3 la création, la gestion et l'animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'intérêt communautaire organisés :
 - sur les périodes d'ouverture des maisons des jeunes
 - sur les périodes du mercredi
 - sur les périodes des vacances scolaires
- 2.7.4 la création, la gestion et l'animation du Relais Petite Enfance (RPE) et du lieu d'accueil parents-enfants (LAEP).
- 2.7.5 la gestion et le fonctionnement des micro-crèches
- 2.7.6 la mise en place et la coordination d'un espace de vie sociale tripolaire

Les statuts pourraient être modifiés comme suit :

2.7. La Politique communautaire à destination de la petite enfance, de l'enfance, la jeunesse et les familles

- 2.7.1 En tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant au titre de l'article L214-3 du code de l'action sociale et des familles,
 - recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur son territoire
 - information et accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents par la création la gestion et l'animation du RPE et du LAEP
 - planification au vu du recensement des besoins du développement des modes d'accueil mentionnés au 1°
 - soutien à la qualité des modes d'accueil mentionnés au dit 1°
- 2.7.2 Gestion des micro-crèches du territoire.
- 2.7.3 Création, gestion et animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'intérêt communautaire organisés :
 - sur les périodes d'ouverture des maisons des jeunes
 - sur les périodes du mercredi
 - sur les périodes des vacances scolaires

Département du MORBIHAN

2.7.4 Coordination et mise en place de partenariats et d'actions d'animations pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs d'intérêt communautaire :

- favorisant la réussite personnelle et professionnelle des élèves du territoire
- à destination des enfants et des jeunes de la communauté de communes

2.7.5 Mise en place et coordination d'un espace de vie sociale tripolaire à destination des familles

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet de modification des statuts.

Une copie de la notification de la modification des statuts a été transmise à chaque membre du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

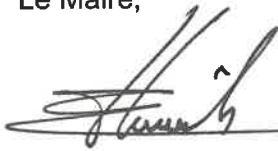
Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification des statuts telle qu'exposée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2024

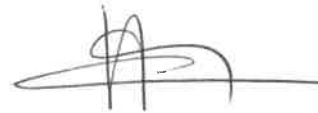
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.